

INF KINÉ

Mot du président

2

sommaire

Les Maisons Sport
Santé,
Le zonage

3-5

Les formations
offertes en ce moment

6-7

Le sevrage tabagique,
la santé pelvienne,
l'endométriose, la
santé
environnementale, le
cancer du sein...

8-12

We did it !

13-15

Retour en images de la
course de Lille



We did it !
LA COURSE DE LILLE

Près de 400 Kinés motivés,
Et tous avec un maillot logoté « Kiné-Sport-Santé » !
BRAVO pour vos performances et MERCI pour votre
participation sous le maillot URPS-Kinés.
Un message est passé :
« **Le Kiné, un allié pour votre Santé** »

Union Régionale des Professionnels de Santé - Masseurs Kinésithérapeutes des Hauts-de-France

11 square Dutilleul – 59000 LILLE

03.20.14.22.14 / contact@urps-mk-hdf.fr

www.urps-mk-hdf.fr / www.kinedegarde.fr

Sur Facebook : www.facebook.com/HDFURPSMK

Message du président de l'URPS MK Hauts-de-France



M. Moreau Vincent

Chers collègues

C'est avec un grand enthousiasme que je m'adresse à vous aujourd'hui, au cœur d'une période charnière pour notre profession et notre système de santé. Grâce à une meilleure connaissance du paysage de la santé publique et de la représentation professionnelle, nous sommes désormais en mesure d'identifier avec précision les enjeux et les contraintes qui impactent la carrière des masseurs kinésithérapeutes libéraux. Il est essentiel que nous comprenions notre système pour l'adapter au mieux, dans l'intérêt tant des kinésithérapeutes que des usagers.

Cependant, il est important de noter que le contexte politique actuel, associé aux calendriers électoraux, n'encourage malheureusement pas l'investissement massif que nous devrions, en tant que nation, consacrer à la prévention. La santé publique ne peut être durablement améliorée sans un engagement fort dans ce domaine, et c'est là que notre rôle en tant que professionnels de santé prend toute son importance.

En 2025, l'Union Régionale des Professionnels de Santé Kinésithérapeutes s'engage à faire tout son possible pour promouvoir la prise en charge préventive. Nous mettrons en place des actions concrètes visant à sensibiliser le public et à renforcer notre rôle dans la prévention. Il est crucial que nous soyons les ambassadeurs de la prévention, en démontrant la valeur ajoutée de nos interventions et l'importance de notre expertise dans le maintien de la santé et du bien-être de nos patients.

Je vous invite tous à vous mobiliser autour de cette ambition collective. Ensemble, nous pouvons transformer notre vision en actions concrètes, et ainsi contribuer à un système de santé plus efficace et plus préventif pour tous.

Restons unis et déterminés dans notre engagement pour l'avenir des kinésithérapeutes et le bien-être des usagers.

Les ambitions :

- La **Santé Environnementale** : étape 1 en cours. Nous avons besoin de vous.
- Le **cancer du sein, l'endométriose, la rééducation pelvi-périnéale** : le kiné doit affirmer sa place, toujours dans l'optique de valoriser ses compétences. L'URPS y contribue.
- L'URPS va vous rémunérer pour prescrire des **substituts nicotiniques**. Pas de panique, vous serez formé en un claquement de doigts !

Les nouveautés :

Ça continue en 2025 :

We did it :

- On vous parle des **Maisons Sport Santé**, pour vous soulager !
- Le **nouveau zonage** des Masseurs Kinésithérapeutes est publié !
- Les formations sur la **détection de la BPCO** et le syndrome d'hyperventilation continuent !
- Une nouvelle journée dédiée à la construction d'un **atelier de prévention des maux de dos dans le milieu scolaire** est en préparation !
- Celle-ci, nous ne la présentons plus : l'URPS forme les kinés à accueillir des étudiants. Devenez maître de stage référencé par les écoles de kinés !
- L'URPS MK HDF a offert plus de 400 dossards à l'occasion de la **course de Lille** ! *Retour en images.*
- Adhésion au Conseil d'Administration du **Gérontopôle** des Hauts-de-France. *On vous explique comment et pourquoi adhérer.*
- Pratique cet **annuaire des pratiques** ! *Renseignez votre fiche pour faciliter l'orientation des patients.*



Les Maisons Sport Santé (MSS)

L'activité physique adaptée est au cœur des compétences des kinésithérapeutes et un outil de choix dans le traitement de nos patients. Elle est aussi, en fin de rééducation, un moyen de stabiliser les résultats obtenus et de rendre le patient acteur de sa santé.

2 BONNES RAISONS DE CONNAÎTRE LES MSS

Nous pouvons **orienter vers des professionnels de l'Activité Physique Adaptée (APA)** quand nous le jugeons opportun pour notre patient ;

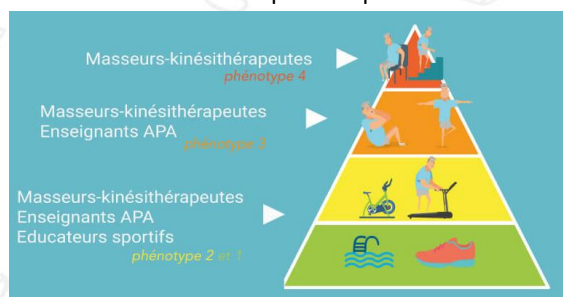
Nous pouvons **nous-même être référencé par la MSS comme dispensant une APA** (cours de gym, de pilates, de yoga, d'aquagym...)

Quelques points importants :

- **Classification des 4 types d'état de santé :**

1/ Réalisation du bilan diagnostic kinésithérapique par le MK prenant en compte les dimensions biomédicales, sociales et professionnelles à travers un entretien et des tests cliniques adaptés et sécurisés. Ces informations préciseront le degré d'atteinte.

2/ Orientation du kinésithérapeute vers le bon professionnel proposant de l'activité physique adaptée. Pour les limitations les plus sévères, la réadaptation débutera chez le kinésithérapeute. Pour les autres situations, le recours à un enseignant en activité physique adaptée, un éducateur sportif voire à une association sportive labellisée pourra être proposé.



- Le patient doit voir son médecin traitant pour **ordonnance initiale d'activité physique adaptée** à la santé même si l'APA n'est pas prise en charge par l'assurance maladie !

- Le **renouvellement ou l'adaptation de la prescription initiale d'APA** peut être effectué par le masseur-kinésithérapeute une fois, sauf avis contraire du médecin prescripteur. selon décret du 30 mars 2023. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047377933>

Avec l'accord du patient, le masseur-kinésithérapeute peut **renouveler une fois la prescription médicale initiale d'activité physique adaptée** à l'échéance de la durée de celle-ci ou du nombre de séances prescrites ou l'adapter en termes de type d'activité, d'intensité, de fréquence et de durée. Sauf si le compte rendu ou les bilans rapportent une difficulté susceptible de nuire au patient, et si le médecin a émis des indications contraires en amont ou en aval.

En pratique :

« Le masseur-kinésithérapeute porte sur l'original du formulaire spécifique de prescription, présenté par le patient, le renouvellement ou l'adaptation qu'il réalise en apposant les indications suivantes :

- ☐ Son identification complète : nom, prénom et numéro d'identification ;
- ☐ La mention " Renouvellement/ Adaptation (le cas échéant) de prescription médicale d'activité physique adaptée " ;
- ☐ La date à laquelle le masseur-kinésithérapeute effectue ce renouvellement ou cette adaptation, et sa signature.

L'original est remis au patient. Le masseur-kinésithérapeute en informe le médecin prescripteur par tout moyen garantissant la confidentialité des informations transmises. »



Le Zonage en Kinésithérapie :

Un Outil pour rééquilibrer l'Accès aux Soins

Le zonage des bassins de vie, défini par la convention nationale des kinésithérapeutes et ses avenants (notamment les avenants 5 et 7), est un levier clé pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires en difficulté. Ces cartes, régulièrement actualisées, classent les zones en quatre catégories selon leur niveau d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) : très sous-dotées, sous-dotées, intermédiaires et non prioritaires. L'objectif est clair : orienter les aides et incitations financières vers les territoires qui en ont le plus besoin.

Une Mise à Jour Concertée

La mise à jour des zonages est réalisée par les **Agences Régionales de Santé (ARS)** en concertation avec les acteurs locaux, dont l'URPS kinésithérapeutes. Les ARS peuvent ajuster le classement des zones en fonction des réalités régionales, comme la géographie, les infrastructures, l'offre de soins ou encore des indicateurs socio-économiques (part de patients en ALD, bénéficiaires de la CSS, etc.).

Dans les Hauts-de-France, l'URPS kinésithérapeutes joue un rôle central dans cette concertation. En collaboration avec l'ARS, elle veille à ce que les ajustements réalisés servent avant tout l'intérêt des territoires sous-dotés et des populations qui y résident.

Des Choix Stratégiques au Service des Zones Très Sous-Dotées

Lors de la dernière actualisation du zonage, **l'URPS kinésithérapeutes des Hauts-de-France a pris une position forte : maximiser l'élargissement des zones très sous-dotées, qui bénéficient des aides les plus importantes.** Ce choix permet d'encourager l'installation de nouveaux kinésithérapeutes dans ces territoires où les besoins en soins sont les plus criants.

En revanche, l'URPS a décidé de ne pas modifier le périmètre des zones non prioritaires, ni en les élargissant ni en les réduisant. Cette décision reflète une volonté de maintenir un équilibre clair entre les territoires où des aides sont nécessaires et ceux où elles ne le sont pas.

Un Accompagnement nécessaire des Politiques Publiques

Le travail sur le zonage illustre le rôle essentiel de l'URPS kinésithérapeutes Hauts-de-France en tant qu'accompagnateur des politiques publiques décidées par les représentants de la profession (syndicats) et l'Assurance Maladie. En collaborant étroitement avec l'ARS, l'URPS veille à ce que ces orientations nationales soient adaptées et déployées de manière pertinente sur le territoire régional. Cet accompagnement repose sur une connaissance fine des réalités locales et un travail de terrain indispensable pour transformer les décisions nationales en actions concrètes, au bénéfice des kinésithérapeutes et des populations concernées.

Grâce à ces décisions stratégiques, **l'URPS continue d'affirmer son rôle de défenseur des territoires fragiles et d'interlocuteur privilégié auprès des institutions régionales.** Ces ajustements, bien qu'en apparence techniques, traduisent une **véritable volonté d'agir pour réduire les inégalités d'accès aux soins et valoriser les professionnels** qui choisissent de s'installer dans les zones les plus délaissées.

En Conclusion

Le zonage est bien plus qu'un simple outil technique : c'est un levier stratégique pour **dessiner une carte plus équitable de l'accès aux soins en kinésithérapie.** Dans les Hauts-de-France, l'URPS kinésithérapeutes agit avec conviction pour que ce mécanisme serve pleinement les besoins des populations les plus vulnérables. **Par ce travail en profondeur, l'URPS démontre que chaque décision, même locale, peut contribuer à un objectif national d'équité et de solidarité.**



Les différents contrats incitatifs :



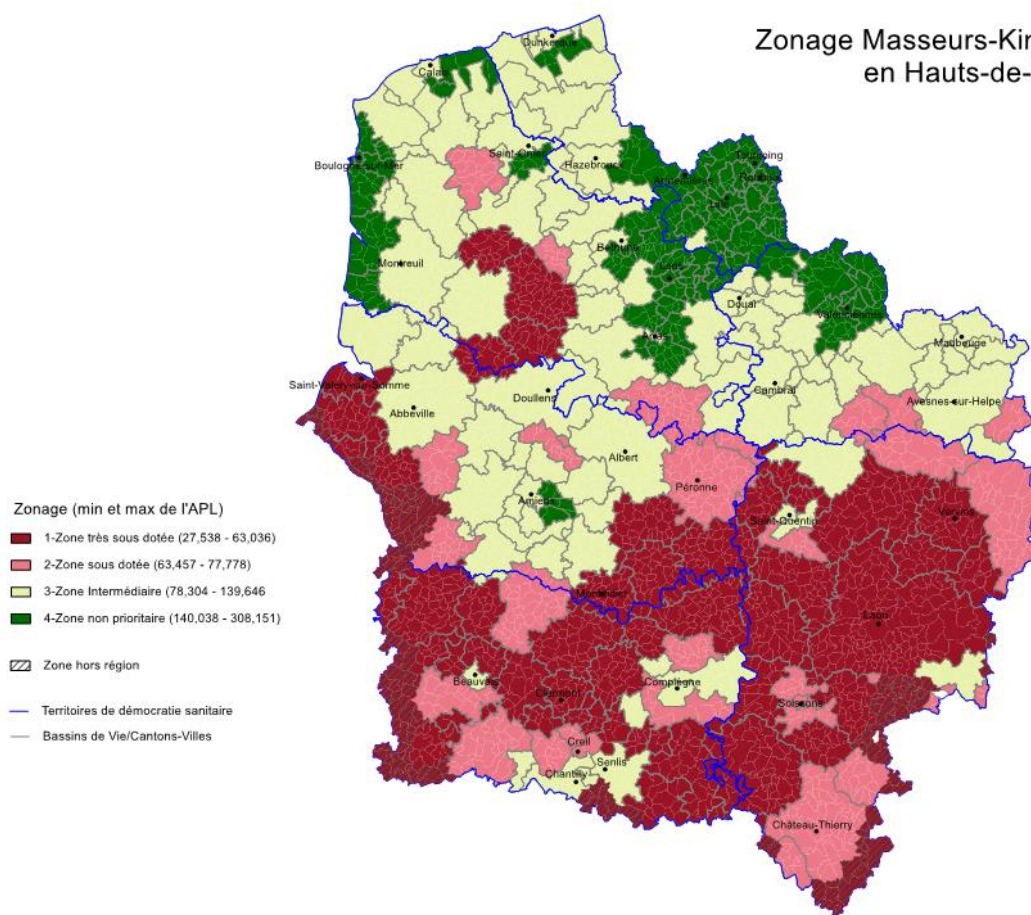
- Contrat d'aide à la création de cabinet de masso-kinésithérapie (CACMK) : 49000€ sur 5 ans
- Contrat d'aide à l'installation des masseurs-kinésithérapeutes (CAIMK) : 34000€ sur 5 ans
- contrat d'aide au maintien d'activité des masseurs kinésithérapeutes (CAMMK) : 4000€ par an, contrat de 3 ans renouvelable

Une Collaboration Proactive avec l'ARS pour Étendre les Aides

Au-delà de son rôle dans l'accompagnement du zonage, **l'URPS kinésithérapeutes Hauts-de-France s'engage activement pour garantir l'efficacité des dispositifs d'aides à l'installation.** Conformément aux possibilités offertes par la convention, l'URPS a pris contact avec l'Agence Régionale de Santé afin de favoriser l'application d'une extension des aides dans les zones identifiées comme particulièrement déficitaires.

Cette modulation, qui permettrait d'augmenter jusqu'à 20% le montant des aides forfaitaires dans certaines zones très sous-dotées (20% de ces zones), constitue un levier supplémentaire pour encourager les installations dans des territoires confrontés à des difficultés d'accès aux soins. En anticipant et en collaborant avec l'ARS sur ce sujet, l'URPS confirme une fois de plus son rôle clé dans la mise en œuvre des politiques publiques régionales, toujours au service des professionnels et des patients.

Zonage Masseurs-Kinésithérapeutes en Hauts-de-France



<https://www.hauts-de-france.paps.sante.fr/ou-minstaller-283>

Vous retrouverez toutes les informations sur le zonage et les aides applicables sur le site du PAPS Hauts-de-France. Vous pourrez télécharger le fichier listant les communes de la région et leur classification.

Nouveauté :

Il n'y a plus 5 échelles mais 4 : zone très sous dotée, zone sous dotée, zone intermédiaire, zone non prioritaire. tout est détaillé sur le site.

Les formations offertes en ce moment

PRÉVENTION DES MAUX DE DOS DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Programme de la journée autour de la prévention des maux de dos dans le milieu scolaire :

- 8h30-9h00 : Accueil-café
- 9h00-10h00 : Présentation des participants et des enjeux de la journée
- 10h00-12h00 : Formation des kinésithérapeutes préventeurs du dos dans le milieu scolaire
- 12h00 : repas libre
- 13h30-14h00 : Présentation des différentes pédagogies pour la préparation d'une séance
- 14h00-15h30 : Ateliers pratiques (3 groupes)
- Réfléchir aux messages que le MK souhaite transmettre aux élèves
- Construire une session de prévention à partir de règles du jeu imposées par les formateurs
- Intégrer une activité pédagogique et ludique
- 15h30-16h30 : Restitution en plénière
- 16h30 : Conclusion de la journée et remerciements

Marc Catteau, masseur kinésithérapeute libéral à Lille, partagera son expérience durant cette journée : comment aborder les écoles, comment aborder les élèves, qu'est ce qui les intéresse, comment être rémunéré, comment créer un atelier, etc.

L'occasion pour vous de construire vous-même votre atelier, de créer un réseau de kinés intéressés, et de reproduire l'action via votre CPTS éventuellement afin d'obtenir un financement supplémentaire.

A l'issue de cette journée vous aurez les clés en main pour appliquer les conseils et démarcher les écoles

Intéressé(e) ? Envoyez un e-mail à contact@urps-mk-hdf.fr. Nous avons sondé le nombre de kinés intéressés et nous allons donc pouvoir programmer une date.

DÉTECTION DE LA BPCO ET DU SYNDROME D'HYPERVENTILATION

Programme de la formation sur le dépistage de la BPCO et une partie sur le repérage des symptômes de l'hyperventilation (en lien avec le covid long persistant) :

- 1 Dépistage BPCO (3h30)
 - 1.1 Rappels sur la BPCO (20 minutes)
 - 1.2 Théorie sur la spirométrie (1h)
 - 1.3 Pratique sur la spirométrie (2h30)
- 2 Dépistage S.H.V. (syndrome d'hyperventilation) (2h)
 - 2.1 Rappels sur le SHV (10 minutes)
 - 2.2 Score de Nijmegen (10 minutes)
 - 2.3 Test de provocation (1h40)
- 3 Dépistage Covid-long (30 minutes)

just
BREATHE

Si cette formation vous intéresse, merci d'envoyer un e-mail à contact@urps-mk-hdf.fr et nous programmerons une date. Cette formation d'une journée est financée et offerte par l'URPS MK HDF et sera délivrée par Vincent Le Tallec (masseur kinésithérapeute).

L'accueil café et le déjeuner sont également offerts par l'URPS MK HDF.



L'ACCÈS DIRECT LES PROTOCOLES DE COOPÉRATION

*Dernière chance pour bénéficier
de la formation offerte !*

Entorse de cheville et lombalgie

Avec le soutien de l'Agence Régionale de la Santé, l'URPS MK offre la possibilité aux masseurs kinésithérapeutes libéraux de la région de se former (gratuitement en e-learning!) sur les critères d'inclusion et d'exclusion dits « Drapeaux Rouges ».

Les kinésithérapeutes qui exercent dans des structures pluriprofessionnelles (type MSP, CPTS) peuvent accueillir directement les patients qui souffrent d'une entorse de la cheville ou d'une lombalgie aiguë. Il s'agit d'une grande avancée pour la profession, qui va permettre aux kinésithérapeutes de participer au désengorgement des cabinets des médecins généralistes et des urgences.

ETAPES DE MISE EN PLACE :

- 1/ Faire partie d'une structure d'exercice coordonné
- 2/ Identifier les médecins délégant de la structure
- 3/ Formation. (L'URPS propose les formations en e-learning (vous avez 1 mois et demi pour les terminer), vous pourrez ensuite organiser 3h de « formation » entre médecin/kiné de la structure : se coordonner sur le parcours que vous mettez en place)
- 4/ Déclarer le protocole en ligne (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-modification-d-equipe-coop-ps>)
- 5/ Prendre en charge les patients et facturer à la CPTS (qui enverra à l'Assurance Maladie). Vous pourrez prescrire des antalgiques, des radiographies, des arrêts de travail, des séances de kinésithérapie, du matériel (type attelle, cannes...)

RÉMUNÉRATION LÉGALE :

25 € par patient entrant dans le protocole, à se partager entre le médecin délégant et le kinésithérapeute délégué. Somme versée à la CPTS ou MSP par la CPAM, la rémunération est partagée entre le médecin délégant et le kinésithérapeute délégué (il est donc nécessaire de s'accorder sur la répartition).

La CPTS peut, en plus, décider d'attribuer, une indemnisation supplémentaire pour le temps de RCP (réunion de concertation pluriprofessionnelle).

Exemple concret :

M. Fontaine se fait une entorse de cheville au foot, il appelle le 15. Le médecin régulateur consulte kinedegarde.fr et trouve le kiné d'astreinte qui peut prendre en charge le patient le jour même. Le kiné a été au préalable formé aux protocoles de coopération grâce à l'URPS MK HDF. Au cours de sa prise en charge, il peut prescrire antalgique, anti inflammatoire, radio, attelles, arrêt de travail et séances de kiné (au second rdv). En cas de drapeau rouge, la patiente sera orientée vers un médecin.

Voici un exemple de l'évolution des prises en charge des patients.

L'astreinte pourrait être payée par la CPTS.

Sevrage tabagique : systématisez le conseil d'arrêt !

Le conseil d'arrêt consiste pour un professionnel de santé à indiquer à un fumeur qu'il est bénéfique pour sa santé d'arrêter de fumer. Il s'adresse à tous les fumeurs, qu'ils soient prêts ou non à arrêter de fumer.

<ça semble évident>

Il est recommandé de **demander au patient s'il est d'accord** pour parler de sa consommation de tabac.

Il est recommandé de **préférer les formulations liées à la santé** : « bon/mauvais pour la santé ; bénéfices/risques », etc. plutôt que d'utiliser les termes « bien » ou « mal » qui peuvent être perçus comme un jugement moral.

Il est recommandé de rappeler que l'arrêt du tabac n'est pas qu'une question de volonté mais qu'il s'agit d'une **addiction qui peut nécessiter une prise en charge thérapeutique** par un professionnel.

Tous les produits du tabac sont nocifs. Il n'est pas recommandé de proposer au patient de remplacer un type de tabac par un autre.

Il est recommandé de **conseiller à chaque fumeur d'arrêter de fumer d'une manière claire** (ex. : « Je pense qu'arrêter de fumer est la décision la plus importante que vous pouvez prendre pour protéger votre santé. Je peux vous aider si vous le souhaitez. ») **et personnalisée** en reliant la consommation de tabac aux symptômes et aux problèmes de santé du patient, y compris les comorbidités, aux risques du tabagisme passif pour les enfants et les autres membres du foyer, etc., et aux coûts économiques et sociaux.

<exemples de formulations>

« Il est important que vous arrêtiez de fumer, et je peux vous aider. »

« Je peux vous aider à arrêter de fumer. Ce sera sûrement plus facile que d'essayer tout seul. »

« Fumer occasionnellement ou en faible quantité est encore dangereux. »



« Arrêter de fumer pendant que vous êtes malade est une bonne décision, ce peut être l'occasion de reprendre votre liberté face au tabac. »

« La fréquence des infections respiratoires des enfants est supérieure dans un environnement fumeur. »

« Continuer à fumer aggravera votre bronchite ou votre asthme [...], en revanche arrêter de fumer pourra améliorer votre santé de façon importante. »

« Il n'est jamais trop tard pour arrêter et c'est encore mieux si on arrête tôt. »

L'argumentaire scientifique de cette recommandation et les outils associés sont téléchargeables sur www.has-sante.fr

<en pratique>

VOTRE PATIENT SOUHAITE VOTRE AIDE ET VOS CONSEILS POUR L'ARRÊT DU TABAC ? L'URPS MK VA METTRE EN PLACE LES MOYENS (FORMATION ET RÉMUNÉRATION) POUR VALORISER VOTRE IMPLICATION.

C'est un acte qui demande des compétences et du temps.

La loi du 26 janvier 2016 de Modernisation de notre système de santé autorise les masseurs-kinésithérapeutes à prescrire les traitements de substitution nicotinique. C'est un acte qui demande des compétences et du temps.

N'étant pas rémunéré pour cela, peu de kinésithérapeutes se sont emparés de cette possibilité, alors même que nous savons que ce sevrage permettrait une meilleure prise en charge rééducative.

C'est d'autant plus important dans la prise en charge des patients BPCO, en sénologie, en périnatalité, en pré et post-opératoire, dans le sport santé...

Pour la bonne mise en place de ce projet, nous vous avons invité à remplir un questionnaire sur votre positionnement vis-à-vis du sevrage tabagique et vos besoins.

- 25% des kinés ne savent pas que la loi de 2016 les autorise à prescrire des substituts nicotiniques.
- La majorité des répondants fait un repérage systématique des patients fumeurs.
- 83% des kinés évaluent la motivation des patients fumeurs sans outils particuliers. Pourtant il en existe !
- Après le repérage, l'écoute, le soutien, la motivation et l'orientation vers le médecin traitant sont les méthodes privilégiées des kinés répondants au questionnaire.
- 81.3% des répondants ne connaissent pas les ressources locales permettant d'orienter le patient.
- Vous exprimez (**et nous entendons**) le manque de connaissances sur la façon de prescrire et l'absence de cotation. L'URPS kinés des HDF veut promouvoir cette compétence en donnant la possibilité de se former gratuitement (vous êtes 67% à préférer le format visioconférence pour la formation) et de rémunérer les kinésithérapeutes pour l'accompagnement du patient dans sa démarche de sevrage tabagique.

A la question « La rémunération de cette compétence vous inciterait-elle à vous former (entretien initial et inscription de la démarche dans le DMP, environ 20min, 30 euros ; puis entretien motivationnel avec prescription de SN initiale, environ 40 min, 50 euros) ? », 94% des répondants ont répondu « oui »

L'URPS kiné des HDF veut promouvoir cette compétence en vous donnant la possibilité de vous former gratuitement et vous rémunérer pour l'accompagnement du patient dans sa démarche de sevrage tabagique.

La santé pelvienne : un enjeu pour tous, tout au long de l'année



Les troubles pelvi-périnéaux, bien qu'omniprésents dans la population, restent méconnus et sous-diagnostiqués. Incontinence, constipation, douleurs pelviennes, troubles sexuels ou encore problèmes liés aux grossesses et aux cancers sont autant de défis rencontrés par des milliers de patients chaque jour.

Grâce à des techniques adaptées, les kinésithérapeutes offrent des solutions pour améliorer la qualité de vie des patients :

- Prise en charge des troubles mictionnels et défécatoires (incontinence, constipation, prolapsus).
- Soulagement des douleurs pelviennes chroniques (névralgie pudendale, spock, endométriose).
- Accompagnement post-chirurgical après des cancers gynécologiques, digestifs ou urologiques.
- Prévention et rééducation pendant et après la grossesse.
- Amélioration de la fonction sexuelle et reproductive.



Pour aider à la sensibilisation, la commission « pelvi-périnéologie » de l'URPS MK HDF propose un calendrier annuel des dates à retenir, pour mettre en lumière les journées mondiales et mois dédiés à ces thématiques. Ce calendrier est une invitation pour tous à s'informer, à sensibiliser et à promouvoir le rôle des kinés dans la santé pelvienne, donc santé globale !

Janvier

Mois de sensibilisation au cancer du col de l'utérus

Février

4 février : Journée mondiale contre les cancers Pelviens et Maladies chroniques

Mars

- Mars Bleu : Mois de sensibilisation au cancer colorectal
- 7 mars : Journée mondiale contre l'endométriose
- 8 mars : Journée internationale des droits des femmes

Juin

21 juin : Journée mondiale de la continence urinaire et anale

Octobre

18 octobre : Journée mondiale de la ménopause et des cancers gynécologiques

Août

1er au 7 août : Semaine mondiale des naissances et du post-partum

Septembre

- Mois de sensibilisation au syndrome des ovaires polykystiques (SOPK)
- 4 septembre : Journée mondiale de la santé sexuelle

Novembre

Novembre : Mois de sensibilisation aux cancers masculins (prostate, testicules)

Décembre

3 décembre : Journée internationale des handicaps et troubles pelviens

Ensemble, faisons de la santé pelvienne une priorité !

Les kinésithérapeutes, acteurs essentiels de la santé pelvienne

Enjeu majeur trop souvent négligé. Chaque mois, ce calendrier permet de sensibiliser et d'agir en faveur des patients. Kinés, engagez-vous ! Formez-vous, rejoignez des réseaux spécialisés, et inscrivez-vous dans l'annuaire des praticiens formés (annuaire.urps-mk-hdf.fr) pour rendre ces soins accessibles.

📄 Téléchargez vos affiches et supports ! www.urpspelvi-santé.fr et notre brochure informative sur www.urps-mk-hdf.fr



L'endométrieose

Téléchargez notre plaquette pour informer vos patientes
A la demande auprès de contact@urps-mk-hdf.fr



L'URPS est membre du conseil d'administration de l'association ENDHAUTS, en charge de la structuration de la filière Endométriose sur les Hauts de France.

But principal : Rassembler des professionnels pouvant prendre en charge et/ou en soins les patientes, dans un objectif d'harmonisation des pratiques et d'amélioration de la prise en charge, dans toutes ses étapes

Si vous êtes intéressés, vous pouvez demander le bulletin d'adhésion à contact@urps-mk-hdf.fr

Valorisez votre expertise : L'annuaire professionnel des kinésithérapeutes des Hauts-de-France

Depuis septembre 2023, L'URPS MK HDF a lancé un annuaire professionnel dédié aux kinésithérapeutes de la région. Cet outil précieux a pour objectif de **mettre en avant les formations et pratiques acquises par les praticiens**, tout en favorisant la visibilité de leur expertise auprès des patients et des professionnels de santé.

L'annuaire permet aux kinésithérapeutes de faire connaître leurs compétences particulières en lien avec l'exercice conventionné. Cet annuaire est l'endroit idéal pour afficher vos qualifications.

Cet outil ne bénéficie pas seulement à notre profession, mais également aux médecins. Grâce à cet annuaire, les médecins pourront être informés des spécificités de chaque kinésithérapeute, facilitant ainsi les orientations et les collaborations interprofessionnelles. Cela permettra d'améliorer la prise en charge des patients en leur offrant un accès direct à des praticiens possédant les compétences adaptées à leurs besoins spécifiques.

Une grande opportunité pour les praticiens de valoriser leur savoir-faire et d'attirer de nouveaux patients.

L'URPS s'engage à promouvoir cet annuaire depuis octobre 2023 et nous encourageons tous les kinésithérapeutes à prendre quelques minutes pour mettre à jour leur fiche.

Connectez-vous dès aujourd'hui à l'annuaire et mettez à jour votre fiche pour faire briller vos compétences

Ensemble, faisons de cet annuaire un outil incontournable pour les professionnels des Hauts-de-France.



La santé environnementale



Le grand projet inter-régional (sous l'impulsion de l'URPS MK Occitanie) est en route !

**NOUS
SOMMES
ICI**



Étape 1 : tester l'audit

Étape 2 : auditer plusieurs cabinets de kinésithérapie en France

Étape 3 : analyser les résultats et faire un bilan qualitatif et quantitatif

Étape 4 : développer une application numérique permettant à chaque professionnel de réaliser son bilan de gaz à effet de serre et d'appliquer les recommandations personnalisées

Il s'agit d'une action **ambitieuse**.

- Recueillir des données objectives (quantitatives et qualitatives) comment l'activité libérale des kinésithérapeutes agit sur l'effet de serre :
- Identifier les solutions à apporter (décarbonation et écoconception des soins). Ceci permettra de vous conseiller au mieux en fonction de votre situation.
- Sensibiliser les kinésithérapeutes à la problématique (accompagnement au changement et valorisation de bonnes pratiques) et permettre aux kinés de réaliser leur propre bilan carbone via un outil numérique.

Nous auditerons aléatoirement 20 cabinets dans les Hauts-de-France pour cette étude. Ceux-ci pourront recevoir une indemnité pour le temps passé.

Nous vous tiendrons informés des suites.

Prise en charge du cancer du sein

L'URPS MK HDF a un nouveau projet pour 2025 :

3 axes :

1/ RECENSEMENT ET AMELIORATION DE L'OFFRE DE SOIN
Recenser les kinés formés dans la région et les identifier sur l'annuaire des pratiques afin de fluidifier la prise en soin et assurer un maillage territorial.

Former prioritairement les kinés volontaires des territoires dépourvus de professionnels formés.

2/ PROMOTION ET COMMUNICATION

Faire la promotion de la pratique via l'annuaire et grâce à un film promotionnel diffusé aux centres de soins, hôpitaux et autres professions.

Améliorer les liens entre les professionnels de santé et entre le monde libéral et hospitalier.

3/ PREVENTION

Des sessions de formation à l'autopalpation seront proposées. Ainsi, les kinés pourront animer des ateliers auprès de leurs patients au sein de leur cabinet, de leur CPTS, lors d'événements ...



Vous êtes formé(e) ? Dites-le sur l'annuaire des pratiques : <https://annuaire.urps-mk-hdf.fr/>

WE DID IT !



A l'occasion du Semi-Marathon de Lille du 16 mars prochain, l'URPS-Kiné des Hauts de France a offert 400 dossards aux Kinésithérapeutes libéraux de la Région, afin qu'en participant, soit au Semi, soit aux 10 ou au 5 km, **ils rappellent à tous le rôle incontournable des kinés dans l'activité physique** (sport santé et activité physique adaptée).

Les Kinés ont toutes les compétences pour guider, conseiller et accompagner toute personne désirant rester en bonne santé, grâce à une activité adaptée.

L'URPS-Kinés, pour cette action de communication, a un partenariat avec l'Association ParcSep, qui épaula des malades neurologiques pour qui l'activité physique adaptée encadrée est primordiale. **CF pages 12 et 13 !**

Valorisez votre expertise : L'annuaire professionnel des kinésithérapeutes des Hauts-de-France

Depuis septembre 2023, l'URPS MK des Hauts-de-France a lancé un annuaire professionnel dédié aux kinés de la région. Cet outil précieux a pour objectif de mettre en avant les formations et pratiques spécifiques acquises, tout en favorisant la visibilité des expertises auprès des patients et des autres professionnels de santé. L'annuaire permet aux kinésithérapeutes de faire connaître leurs compétences particulières en lien avec l'exercice conventionné. Cet annuaire est l'endroit idéal pour afficher vos qualifications. Les médecins pourront être informés des spécificités de chaque kinésithérapeute, facilitant ainsi les recommandations et les collaborations interprofessionnelles. Cela permettra d'améliorer la prise en charge des patients en leur offrant un accès direct à des praticiens possédant les compétences adaptées à leurs besoins spécifiques. Ne laissez pas passer cette chance de valoriser votre expertise !

We did it ! L'ANNUAIRE DES PRATIQUES



Mettez à jour votre fiche pour faire briller vos compétences.

Ensemble, faisons de cet annuaire un outil incontournable pour les kinés des Hauts-de-France.

We did it ! LE GERONTOPOLE



L'URPS MK HDF est **membre du conseil d'administration du Gerontopôle créé en Juillet 2023**. Le rôle de cette association est de **conduire des projets communs dans le champ de la prévention du maintien de l'autonomie des personnes âgées**. L'URPS MK HDF soutient le projet "Âgés Eng'Agés". L'objectif est de renforcer le pouvoir d'agir des personnes âgées en les impliquant activement dans les décisions publiques et la vie citoyenne. Le gerontopôle permettra une meilleure coordination des acteurs sur le territoire permettant de donner d'envergure aux actions déjà existantes.

Si vous souhaitez en savoir plus et vous tenir au courant des actualités du gerontopôle, il suffit de remplir un bulletin d'adhésion (envoyez un mail à contact@urps-mk-hdf.fr et nous vous le transmettrons).

5, 10 KM ET SEMI-MARATHON 2025

L'URPS-Kiné des Hauts de France a offert 380 dossards aux Kinésithérapeutes libéraux de la Région, afin qu'en participant, soit au Semi, soit aux 10 ou aux 5 km, ils rappellent à tous le rôle incontournable des kinés dans l'activité physique (sport santé et activité physique adaptée). Les Kinés ont toutes les compétences pour guider, conseiller et accompagner toute personne désirant rester en bonne santé, grâce à une activité adaptée.



SOUVENIRS D'UNE JOURNÉE ENSOLEILLÉE...

LE KINÉ FAIT LE LIEN ENTRE LE SPORT ET LA SANTÉ

L'URPS-Kinés, pour cette action de communication, a un partenariat avec l'Association ParcSep, qui épaula des malades neurologiques pour qui l'activité physique adaptée encadrée est primordiale.

Des soirées sur la mise à niveau des pratiques de prise en charge Parkinson et Parc SeP sont en cours d'élaboration. Tenez-vous informé(e) auprès de contact@urps-mk-hdf.fr !



MERCI POUR CETTE BELLE ACTION RÉUSSIE GRÂCE À VOUS !

www.urps-mk-hdf.fr

